



PROCEDURE POUR SEPARATION CONCUBINAGE

Par **Lillac**, le **13/12/2011** à **11:08**

Bonjour,

Mon ami qui vit avec son ex femme, enfin il n'est ni marié ni Pacsé & ses 3 enfants qu'il a reconnu, est "séparé" d'elle depuis 5 ans mais ils vivent sous le meme toit et cela devient invivable, elle ne travaille pas & lui rend la vie infernale. Il a voulu la mettre dehors mais il n'a pas le droit, quelle est la procédure à suivre afin de permettre au + vite 1 séparation de corps?? Sachant qu'ils se disputent bien évidemment la garde des enfants et qu'il ne bougera évidemment pas de l'appartement qu'il paye tout seul -

Merci!

Cdt,

Par **youris**, le **13/12/2011** à **13:24**

bjr,

il convient d'être précis dans les termes que vous employées.

en l'absence de mariage ou de pacs, il n'y a pas d'ex-femme.

qui dit union libre veut dire séparation libre.il ne peut pas exister de séparation de corps dans une union libre.

si les enfants de sa concubine ne sont pas de lui, il peut exercer une action en contestation de paternité.

cdt

Par **leila1303**, le **13/12/2011** à **14:46**

S'il n'est ni marié ni pacsé ni déclarer en concubinage avec cette femme rien ne le retient après s'il les à reconnu mais ne souhaite se désengager il faudra qu'il prenne un avocat et faire des test adn pour prouver qu'il n'est pas le père .Ensuite qu'il arrête d'être naïf, soit il garde l'appartement et fait appel à la police ou lance une procédure pour qu'elle parte ou soit il part et rend le bail caduc. De toute façon même si elle ne travaille pas elle perçoit des prestations familiales donc peut assumer le logement qu'il parte et qu'elle reprennent le bail si elle le peut moi en tout cas c'est ce que j'ai fait avec mon ex concubin ou ma vie serait

détruite à l'heure qu'il est si je serai rester avec lui.

Par **Lillac**, le **13/12/2011** à **15:31**

C'est le père il les a reconnu & il souhaite avoir la garde -

Quid je disais "ex femme" c'est 1 manière de parler, je veux dire son ex amie la mère de ses enfants -

Le problème c'est qu'il ne peut pas partir, c'est son appartement & la police dit qu'il ne peut pas la mettre dehors!!! Elle a déjà appelé la police quid il a essayé de la mettre dehors! Pas de séparation de corps alors comment fait on pour être séparé, en ce cas?? Si elle ne veut pas partir???

Et il peut partir, rendre l'appartement mais c'est dommage car ce n'est pas facile à trouver 1 appartement ces temps ci...& c'est lui qui a fait les démarches de prestations familiales car à ce moment là elle était déjà partie mais elle est revenue!!!!

Par **leila1303**, le **13/12/2011** à **15:58**

alors dans ces cas là il faut qu'il prenne un avocat et dépose un dossier au jaf pour en avoir la garde ainsi que l'autorité parentale. De plus si je comprend bien la caf est sous son nom à lui. Je pense qu'il faudrait qu'il est une énième dispute avec elle et sur le coup de la dispute appeler la police en disant qu'elle ne peut pas rester car elle est trop violente. par contre ont-ils les deux noms sur le bail ou que son nom à lui?

Par **Lillac**, le **13/12/2011** à **16:13**

Oui il a déjà contacté son avocat - En plus très souvent elle ne répond pas au téléphone alors qu'il la cherche pour qu'elle rentre alors qu'il doit partir travailler!!!

Sur le bail que son nom à lui!!!

la question c'était effectivement comment faire pour la faire quitter les lieux rapidement?? AU moins en attendant que le jugement ait lieu - le problème c'est que lors de disputes familiales en général la police donne tjs raison aux femmes -

Par **leila1303**, le **13/12/2011** à **16:23**

des fois oui des fois non moi il c'est pas gêné de me mettre à la porte avec mes 2 enfants. (police ou pas). Mais il y a un truc que je pige pas parce que je connaît quelqu'un dans le même cas ou ils n'étaient ni marié rien ben il a gardé les enfants et il a mis son ex concubine à la porte. ben personne la fait re rentrée dans l'appart.

A moins que ton ami change la serrure pour plus qu'elle rentre.

Par **Lillac**, le **13/12/2011** à **17:02**

Ah bon?? ohlala en tt cas, quel salaud dis donc!!! :(Le mien, de copain ben c juste sa folle d'ex dont il veut se débarrasser, les enfants il les garde, bien sur!!!
Non mais tu comprends pas, elle est partie elle disait qu'elle revenait pas elle a pris la petite car elle n'a que 6 ans, sur accord de mon ami lui il gardait les 2 grands 11 & 14 mais après d'1 coup ss prévenir elle est revenue alors bien sur vu qu'elle avait sa fille, il pouvait pas, enfin il est gentil alors il l'a reprise ds l'appart & voilà, retour case départ!!! :-)

Par **MelleH**, le **17/02/2012** à **19:22**

Bonjour Lillac,

C'est avec attention que je viens de lire vos messages sur le forum.
Je réalise un documentaire pour TMC sous le thème suivant "Séparés, nous vivons necore sous le même toit". J'y mêlerais trois histoires de personnes vivant la même situation.
Accepteriez-vous déjà dans un premier temps de papoter un peu avec moi de l'histoire de votre ami?

N'hésitez pas à revenir vers moi.
Bien à vous.

Houria
01 53 84 31 24
journalistedoctv@hotmail.fr